

Le Conseil procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture,

Et les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 étant lues, elles sont agréées, avec certaines légères corrections dans la phraseologie.

Lesdites corrections ayant été approuvées par l'avocat en chef,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue, et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lue une troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leurs signatures.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,

Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,

Greffier-adjoint de la Ville.

* * *

NOTE.—D'après la rédaction des minutes du Conseil, en date du 6 juillet, M. l'échevin Roy paraît avoir voté contre l'amendement, proposé par lui-même, de la section 6 du règlement de la "Canadian Light & Power Co.", lorsque le vote devrait faire voir qu'il a voté dans l'affirmative.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 22 juillet

Sont présents : MM. les échevins Proulx, président, Roy, Séguin, Marin, Carter et Gadbois.

1.—M. l'échevin McKenna se présente devant la Commission et demande que quatre constables (MM. Gravel, Maringer, Lawlor et Boudrias) soient acceptés comme faisant partie du corps de police de Montréal, attendu qu'ils agissaient comme constables spéciaux à la Côte-des-Neiges, avant l'annexion de cette municipalité à la Ville.

La Commission délibère, et il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport demandant les fonds nécessaires pour payer les gages de ces nouveaux constables jusqu'à la fin de l'année.

2.—M. le président souhaite la bienvenue à M. l'échevin Gadbois comme membre de cette Commission, et exprime le plaisir qu'il éprouve d'avoir pour collègue un homme de sa capacité et de son intelligence.

M. l'échevin Roy souscrit aux remarques de M. le président.

A son tour, M. l'échevin Gadbois remercie ses collègues de leur bienveillant accueil, et les assure qu'il est animé des meilleures intentions envers tous les membres de la Commission et qu'il travaillera dans la mesure de ses forces à promouvoir les intérêts de ce département.

3.—Soumise une requête de certains cochers demandant que le kiosque de cochers soit transporté du côté Sud au côté Nord de l'avenue des Pins, à l'angle du boulevard Saint-Laurent ; que l'abreuvoir placé à cette endroit soit transporté au-delà de la rue Arcade et qu'une lumière électrique soit installée à l'angle de l'avenue des Pins et de la rue Arcade afin de protéger cet endroit contre les voleurs.

Résolu : De renvoyer cette requête aux Commissions de l'Aqueduc, de la Voirie et des Incendies et de l'Eclairage avec prière d'agir en conséquence.

4.—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police accompagnée d'une déclaration du sergent détective Charpentier dénonçant deux détectives pour négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs.

La Commission accepte les explications desdits détectives, et

And sections 1, 2, 3, 4, 5, 6 and 7 being read, the same were agreed to, with certain slight corrections in the phraseology.

Said corrections having been approved of by the Chief City Attorney.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That rule 79 be suspended, and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,

City Clerk.

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.

* * *

NOTE.—According to the drafting of the minutes of Council, of July 6th, Ald. Roy was shown as voting against the amendment of section 6, of the Canadian Light and Power by-law, when the division should have shown that he voted in the affirmative.

POLICE COMMITTEE

Report of meeting held the 22nd of July

Present : Ald. Proulx, chairman, Roy, Séguin, Marin, Carter and Gadbois.

1.—Ald. McKenna appeared before the Committee and asked that four men (Messrs Gravel, Maringer, Lawlor and Boudrias) be taken on the Montreal police force as they were doing duty as special constables in Côte des Neiges before its annexation to this City.

The Committee deliberated, and it was

Resolved : That a report be made to the City Council asking for the necessary funds to pay the wages of these new men until the end of the year.

2.—The chairman welcomed Ald. Gadbois to this Committee, and expressed his pleasure in having such an intelligent member on the Police Committee.

Ald. Roy endorsed the Chairman's remarks.

In return, Ald. Gadbois thanked his colleagues for their good wishes, and assured them of his good intentions towards every member of the Committee, and towards the good administration of the Department.

3.—Submitted a petition from certain carters asking that the shanty be removed from the south side to the north side of Pine Avenue, corner of St. Laurent Boulevard ; that the city horse-trough at said place be removed beyond Arcade street, and that an electric light be placed at the corner of Pine Avenue and Arcade street for protection against thieves.

Resolved : That said petition be referred to the Water Committee, the Road Committee and the Fire and Light Committee, for action.

4.—Submitted and read a letter from the Supt. of Police, with a statement from Sergeant detective Charpentier, reporting two detectives for neglect of duty.

The Committee accepted the explanations given, and warned the said detectives about any further negligence of the kind.